



Reconnaissance de dette locative

Par **YannLoot**, le **19/04/2016** à **18:00**

Bonjourrrnsuite au décès de notre mère qui était locataire d'un logement social, mon frère et moi avons demandé à demeurer dans les lieux.rnrnMa mère ayant accumulé les impayés, son bail a été résilié il y a quelques années déjà. Elle a été maintenue dans les lieux compte-tenu de son âge et état de santé, et contre un apurement de la dette dans le cadre d'un plan de surendettement.rnrnMon frère et moi pensions qu'il y avait un protocole de maintien dans les lieux élaboré dans le cadre de la loi de programmation pour la adhésion sociale.rnrnNe pouvant aller ailleurs compte-tenu de nos faibles revenus, nous avons demandé le transfert du protocole.rnrnLe propriétaire, sachant qu'il refuserait un transfert impossible, nous a demandé une reconnaissance de dettes.rnrnNous avons signé cette reconnaissance sous pression et fragilité et nous sommes fait avoir car le propriétaire ne nous a rien proposé en alternative.rnrnY-a-t-il abus de pouvoir du propriétaire quant à la reconnaissance de dette et sommes-nous en mesure de revenir sur notre parole, de casser la reconnaissance de dette ?rnrnMerci pour votre aide